

2026.74

Ville de Fosses

Acte certifié exécutoire après avoir été
Transmis au représentant de l'Etat
le : **28 SEP. 2026**

Publié le : **28 SEP. 2026**

La Maire, Jacqueline HAESINGER



Accusé de réception en préfecture
095-219502507-20260921-DEC202675-AI
Date de télétransmission : 28/09/2026
Date de réception préfecture : 28/09/2026

DECISION N° 2026.75

Objet : Demande de subvention pour les travaux de sécurisation pour le Stade Auguste Delaune de Fosses

La Maire de Fosses,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2334-42 ;

Vu le Fonds départemental d'aide à l'investissement des collectivités #Sports – équipements sportifs du Val d'Oise ;

Vu le Fonds départemental d'aide à l'investissement de l'Etat à travers la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2026 ;

Vu la possibilité de bénéficier d'un Fonds de concours de la Direction de l'aménagement de la Communauté d'agglomération Roissy-Pays de France ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 21 mars 2026 donnant pouvoir au Maire d'exercer les délégations prévues à l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le nouveau plan de financement ci-dessous ;

Considérant que le montant estimatif pour les travaux de sécurisation du stade Auguste Delaune est de 67 370,00 € HT soit 80 844,00 € TTC ;

DECIDE :

5M

Article 1 :

D'abroger et remplacer la décision 2026.32 relative à la demande de subvention pour les travaux de sécurisation pour le stade Auguste Delaune et d'approuver le nouveau plan de financement suivant :

TRAVAUX DE SECURISATION DU STADE AUGUSTE DELAUNE A FOSSES				
Dépenses		Subventions		
Projet « Travaux de sécurisation du stade Auguste Delaune » 80 844,00 € TTC (Soit 67 370,00 € HT)		Aide Départementale Dispositif SPORTS – Equipements sportifs – sécurisation	15 %	10 105,50 €
		DSIL 2026	40 %	26 948,00 €
		CARPF	20 %	13 200,00 €
Total des dépenses	80 844,00 €	Total des Subventions		50 253,50 €
Dépenses à la charge de la commune pour le projet (TTC)= Montant des travaux TTC – subventions		30 590,50 €		

Article 2 :

De solliciter un fonds de concours à l'investissement à travers la Dotation de Soutien à l'Investissement Local de l'Etat à hauteur de 26 948,00 € pour les travaux de sécurisation du Stade Auguste Delaune, subvention notifiée le 9 juin 2026 ;

Article 3 :

De solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise à hauteur de 10 105,50 € pour les travaux de sécurisation du Stade Auguste Delaune ;

Article 4 :

De solliciter une subvention auprès de la Communauté d'agglomération de Roissy Pays de France à hauteur de 13 200,00 € pour les travaux de sécurisation du Stade Auguste Delaune ;

Article 5 :

Dit que les crédits sont inscrits au budget communal ;

Article 6 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être intenté devant l'auteur de la décision.

Fait à Fosses le 21 septembre 2026.

La Maire,

Jacqueline HAESINGER

